

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention : Même ordre du jour pour les séances du mardi 3 décembre 2019 à 14h00 et du mercredi 4 décembre 2019 à 9h30.

Dépôt des questions orales mardi 3 décembre 2019 jusqu'à 16h30.

Réception d'Isabelle Moret, mercredi après-midi 4 décembre 2019.

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.			
	2.			
RENV-CE	3.			
TRAITE	4.	GC	Butera S.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	5.	(19_INT_424) Interpellation Yvan Pahud - L'écologie extrême veut-elle la peau de la biodiversité et interdire l'accès à nos forêts ? (Développement)			
RENV-COM	6.	(19_POS_176) Postulat Sergei Aschwanden et consorts - Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ? (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt député-e-s, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	7.	(19_POS_177) Postulat Sabine Glauser Krug et consorts - Wi-Fi free - We feel free. (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt député-e-s, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-CE	8.	(19_MOT_120) Motion Georges Zünd et consorts - Travailler à livre ouvert pour plus de transparence et moins de surcoûts dans les marchés publics. (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Le motionnaire renonce à la demande de renvoi en commission au vu du grand nombre de co-signataires de sa motion (75) et souhaite une prise en considération immédiate. Au vote, la prise en considération immédiate et le renvoi au Conseil d'Etat sont adoptés à une très large majorité avec quelques abstentions.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	9.	<p>(168) EMPB des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2020, d'investissement pour l'année 2020 et plan 2021-2024 et RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT sur le Programme de législature 2017-2022, sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement et EMPL modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP), modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI), modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo), modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam), modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH), modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV), modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP), modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l'exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAI ; BLV 817.01), modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) et la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31) et EMPD fixant, pour l'exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance ...(1er débat)</p> <p>(1er débat) : après une discussion générale d'entrée en matière sur le budget 2020, il est procédé au vote d'entrée en matière : celle-ci est acceptée par 113 oui, 10 non et 10 abstentions.</p> <p>Lois : LPDP: entrée en matière acceptée. Art. 30 à 33 acceptés. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 1er débat.</p>	DFIRE.	Berthoud A. (Majorité), Buclin H. (Minorité)	04/12/2019

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>LI: entrée en matière acceptée. Art. 21c à 31a acceptés. Art. 42, al. 1, amdt min (16'800.-/16'899.-) refusé. Art. 42 non amendé accepté. Art. 55 à 94a acceptés. Art. 94b, al. 1, amdt min (10%) refusé. Art. 94b non amendé accepté. Art. 95a accepté. Art. 95b, al. 1, amdt min (10%) refusé. Art. 95b non amendé accepté. Art. 97 et 98 acceptés. Art. 98a, al. 1 et 2, amdt COFIN accepté. Art. 98a amendé accepté. Art. 98b à 118 acceptés. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LMSD: entrée en matière acceptée. Art. 18 à 62b acceptés. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LVLFO: entrée en matière acceptée. Art. 91 accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LVLAMal: entrée en matière acceptée. Art. 2a accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LAPRAMS: entrée en matière acceptée. Art. 4 accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 1e débat.</p> <p>LPCFam: entrée en matière acceptée. Art. 27 accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LHPS: entrée en matière acceptée. Art. 2 à 20 acceptés. Art. 2 et 3 (formules d'exécution) acceptés. Fin du 1er débat</p> <p>LAIH: entrée en matière acceptée. At. 45 accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LASV: entrée en matière acceptée. Art. 38 à 39c accepté. Art. 39d, al. 1 amdt Marion accepté par 63 oui, 57 non et 2 abstentions ; al.3, amdt Marion accepté par 64 oui, 56 non et 2 abstentions. Art. 39d amendé refusé par 56 oui, 62 non et 2 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 56 oui, 64 non et 4 abstentions. Art. 39e, amdt COFIN accepté. Art. 39e amendé accepté par 60 oui, 55 non et 6 abstentions. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 1er débat.</p>			
RENV-T	10.	(125) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2018	DFIRE.	Räss E.	04/12/2019
RENV-T	11.	(18_INT_238) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexandre Démétriades et consorts - Procédures d'enquête en matière de violences policières. À cas exceptionnels, procédures exceptionnelles ?	DIS.		04/12/2019

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 décembre 2019

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	12.	(18_MOT_066) Motion Yvan Luccarini et consorts - Des élus et des élues suspendus... à leur rémunération !	DIS	Tschopp J.	04/12/2019
RENV-T	13.	(19_MOT_068) Motion Marc-Olivier Buffat et consorts - Plus de démocratie citoyenne dans la gestion des situations de crises où la Municipalité est défailante.	DIS	Tschopp J. (Majorité), Lohri D. (Minorité)	04/12/2019
RENV-T	14.	(19_INT_282) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Werner Riesen et consorts - Désignation de Municipaux non élus à Vevey : Déficit démocratique et absence de bases légales ?	DIS.		04/12/2019
RENV-T	15.	(19_INT_362) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Taraneh Aminian - Cachez ce-tte municipal-e que je ne saurais voir !	DIS.		04/12/2019
RENV-T	16.	(19_INT_364) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Serge Melly - Le commandement de payer est-il le nouveau moyen de stimuler des vocations politiques ?	DIS.		04/12/2019
RENV-T	17.	(19_RES_034) Résolution Jean-Luc Bezençon et consorts - Les séances supplémentaires du Grand Conseil doivent-elles devenir une activité lucrative ? (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures)			04/12/2019
RENV-T	18.	(19_RES_035) Résolution José Durussel et consorts - Gestion des sangliers (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures)			04/12/2019
RENV-T	19.	(19_INI_022) Initiative Patrick Simonin et consorts au nom de la commission 19_INI_014 - Pour une augmentation des peines lors d'insoumission à une décision de l'autorité (Développement et demande de prise en considération immédiate avec au moins 20 signatures)			04/12/2019

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 décembre 2019

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	20.	(19_RES_036) Résolution Patrick Simonin et consorts au nom de la commission 19_INI_014 - Pour que le Conseil d'Etat appuie tout renforcement du "Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives", visant à instituer des mesures plus efficaces afin de dissuader les comportements violents lors de manifestations sportives. (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures)			04/12/2019

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :